

# DEMANDE D'ENQUÊTE

pour l'identification de l'origine des perturbations affectant la réception de la télévision au sens de l'article 22 de la loi n° 86-1067 du 30/09/1986 modifiée.

Référence à rappeler :

RTV : \_\_\_\_\_

## A REMPLIR PAR LE TELESPECTATEUR OU SON REPRESENTANT

Cette demande ne concerne que la réception hertzienne terrestre (antenne râteau) et non la réception par satellite

Madame  Mademoiselle  Monsieur Nom  Prénom

Adresse

du contact

Code postal  Localité

Tél. Domicile  Bureau  Port.

Télécopie  Adresse mél

### Renseignements sur l'installation perturbée (si différents)

Madame  Mademoiselle  Monsieur Nom  Prénom

Adresse de

l'installation

Code postal  Localité

Tél. Domicile  Bureau  Port.

Télécopie  Adresse mél

Certifie avoir déjà correctement reçu sur cette installation la (les) chaîne(s), faisant l'objet(s) de cette enquête.

Fait à ....., le .....

Signature :

## A REMPLIR PAR L'ANTENNISTE ou l'ORGANISME DE CONTROLE (librement choisi par le téléspectateur)

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSTALLATION

#### • Equipement raccordé

Antenne :  individuelle  collective  extérieure  intérieure  sous combles

Hauteur approximative (m/sol) :  ancienneté :

Orientée vers l'émetteur de :

Orientée vers l'émetteur de (si deux antennes) :

#### • Renseignements divers

Présence d'un amplificateur, modèle : .....  Présence d'un filtrage, modèle : .....

Présence d'un distributeur, nombre de prises TV : .....

Je soussigné ....., certifie que l'installation de réception audiovisuelle du téléspectateur, contrôlée par mes soins, est conforme aux normes en vigueur et qu'elle n'est pas à l'origine des perturbations constatées.

n° de téléphone :

n° de télécopie :

adresse mél :

Cachet

Code SIRET

Date

Signature

Les données collectées dans le cadre de ce formulaire sont traitées par voie informatique dans le cadre de la protection de la réception TV, pour gérer les réclamations suite à une difficulté de réception et fournir une solution pour remédier à cette difficulté. Conformément à la Loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à l'adresse suivante : [cil@anfr.fr](mailto:cil@anfr.fr)

## NATURE DU SIGNAL ET DES PROGRAMMES PERTURBES

| Signaux Perturbés   | Canaux | Niveau (dBμV) | MER (dB) | CBER | Commentaire (échos, autres...) |
|---|--------|---------------|----------|------|--------------------------------|
| <b>R1</b> (France 2, France 3, France 4, France Ô, Locale)                |        |               |          |      |                                |
| <b>R2</b> (D8, BFM TV, i>TELE, D17, Gulli)                                |        |               |          |      |                                |
| <b>R3</b> (Canal+, C+ Sport*, C+ Cinéma*, Planète+, LCI, Paris Première*) |        |               |          |      |                                |
| <b>R4</b> (M6, W9, Arte, France 5, 6ter)                                  |        |               |          |      |                                |
| <b>R6</b> (TF1, TMC, NT1, NRJ 12, LCP)                                    |        |               |          |      |                                |
| <b>R7</b> (HD1, Chérie 25, L'Equipe 21, Numéro 23, RMC Découverte)        |        |               |          |      |                                |
| <b>Autre</b>  |        |               |          |      |                                |

\*Chaînes payantes

Mesures réalisées en sortie d'antenne sèche
  Mesures réalisées en sortie d'un pré-amplificateur

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PERTURBATIONS

• **Nature du défaut constaté**

Panne totale
  Pas d'image
  Pas de son
  Images saccadées / Pixellisation
  Gel de l'image

• **Périodes de perturbation**

Depuis quand se produisent les perturbations :

Perturbations permanentes
  Perturbations temporaires, plages horaires : .....

• **Voisinage de l'installation perturbée**

Le voisinage est également gêné
  Proximité (< 300 m) de relais radioélectriques, cibiste, radioamateur, téléphonie mobile ou autre

Antenne dégagée de tout obstacle de grande hauteur (végétation, immeuble)
  Présence d'éoliennes

Autres observations complémentaires :

A retourner à :

**ANFR / DC / département radiodiffusion - 78, avenue du général de Gaulle - 94704 MAISONS-ALFORT**

**Tél : 0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h)

**www.recevoirlatnt.fr**